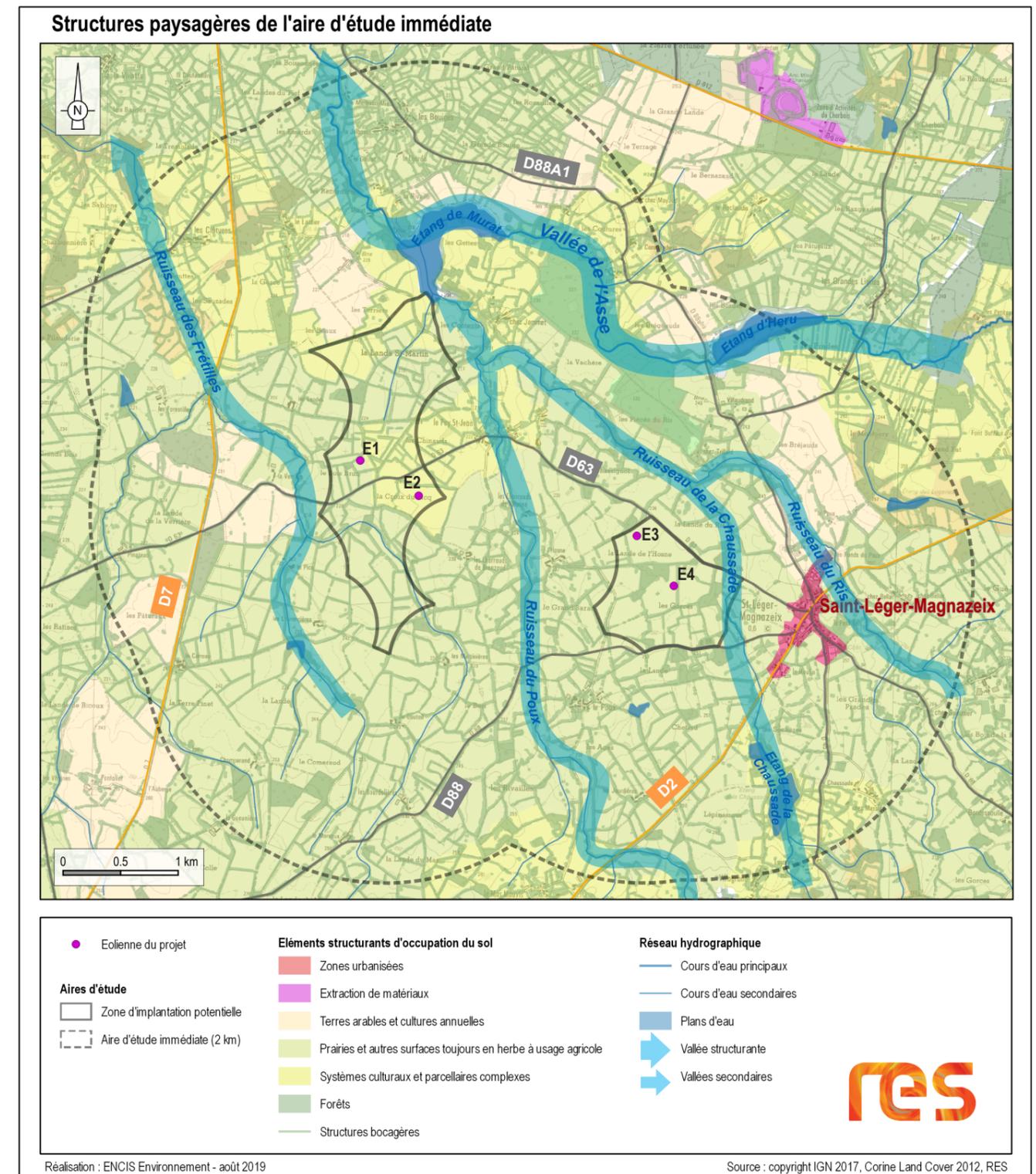


### 6.2.7.2 Relation du projet avec les structures paysagères et motifs de l'aire immédiate

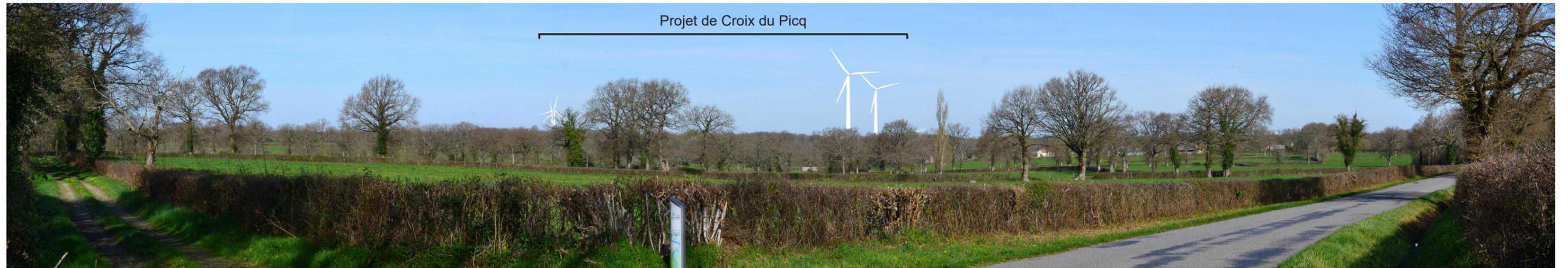
Les éoliennes du projet de Croix du Picq s'inscrivent sur un plateau vallonné entaillé de nombreux vallons, globalement orientés suivant un axe sud-est / nord-ouest. Le relief décline légèrement dans cette direction. Le projet suit une orientation similaire et dessine une ligne, interrompue en son centre. Les éoliennes sont situées en retrait des cours d'eau, sur les interfluviaux, limitant ainsi les potentiels effets de dominance par rapport au relief. L'alignement des éoliennes par rapport à l'orientation des vallées est bien lisible dans le paysage, et le projet apparaît cohérent avec les structures majeures à cette échelle (cf. PM 13 et 19).

Le projet s'insère dans un paysage au bocage dense. Les linéaires de haies omniprésents cloisonnent l'espace et cadrent les vues. Le projet est le plus souvent masqué, totalement ou partiellement, par une végétation qui limite nettement les visibilitées.

Globalement, l'insertion paysagère du projet apparaît assez bonne. Le caractère linéaire de l'implantation permet une bonne lisibilité depuis les lieux de vie proches et les routes. Cependant, l'éloignement entre les deux zones, et de ce fait entre E2 et E3, crée une rupture au sein du projet. Les éoliennes forment deux groupes qui apparaissent comme deux entités distinctes de deux éoliennes chacune. Sous certains angles, notamment depuis le sud-ouest et le nord-est, cela crée une impression de deux projets et une perte d'unité d'ensemble (cf. PM 12).



Carte 48 : Structures paysagères de l'AEI.



Photographie 121 : Depuis la D45, au sud-est de l'AEI (photomontage 12), la distinction du projet en deux zones est bien visible.



Photographie 120 : En revanche depuis la D63, à l'ouest de l'AEI (photomontage 13), le projet apparaît cohérent : la structure linéaire est bien lisible dans le paysage malgré une distinction, moins nette sous cet angle, entre les deux zones.



Photographie 119 : Depuis la D88a1 au nord (photomontage 19), l'alignement des éoliennes avec l'axe global de la vallée de l'Asse est bien lisible.

### 6.2.7.3 Perception du projet depuis les bourgs principaux et leurs accès

#### Bourgs

Comme vu dans l'état initial, l'aire d'étude immédiate comporte un seul bourg notable.

#### Saint-Léger-Magnazeix (515 habitants en 2014)

Des visibilitées sont identifiées depuis le cœur du bourg, notamment la place centrale (cf. PM 16) qui offre un large dégagement permettant de percevoir la partie haute des éoliennes les plus proches (E3 et E4) au-dessus des habitations (cf. PM 16). Les éoliennes E1 et E2, plus éloignées, sont masquées par le bâti.

Des visibilitées sont également possibles par intermittence, entre les bâtiments, le long des routes traversant le bourg et depuis les habitations. Quelques panoramas plus ouverts, au gré des ouvertures dans la trame bâtie, sont également identifiés (cf. PM 17).

Les routes d'accès au bourg, notamment à l'ouest en direction de la zone de projet, offrent des panoramas dégagés en direction des éoliennes.

Les éoliennes E1 et E2 sont le plus souvent indiscernables, masquées par la végétation en raison de leur éloignement plus important. E3 et E4 en revanche apparaissent relativement proches. Les éléments visibles à l'avant des éoliennes (bâtiments, végétation des jardins ou du bocage) créent des plans successifs qui mettent à distance les éoliennes la plupart du temps.

Compte tenu de l'omniprésence des vues depuis le bourg, et bien que celles-ci soient le plus souvent partielles, avec le projet relégué à l'arrière-plan, ***l'impact est jugé modéré.***

#### Visibilités du projet depuis le bourg de Saint-Léger-Magnazeix



#### Visibilités depuis le bourg de Saint-Léger-Magnazeix

- Panoramas ou vues ouvertes
- ● ● Visibilités intermittentes

Réalisation : ENCIS Environnement - septembre 2019

Source : ENCIS, IGN

Carte 49 : Visibilités du projet depuis le bourg de Saint-Léger-Magnazeix.

**Étude de la saturation visuelle depuis Saint-Léger-Magnazeix**

Ce point d'analyse a été positionné à la sortie sud de Saint-Léger-Magnazeix, sur la D2.

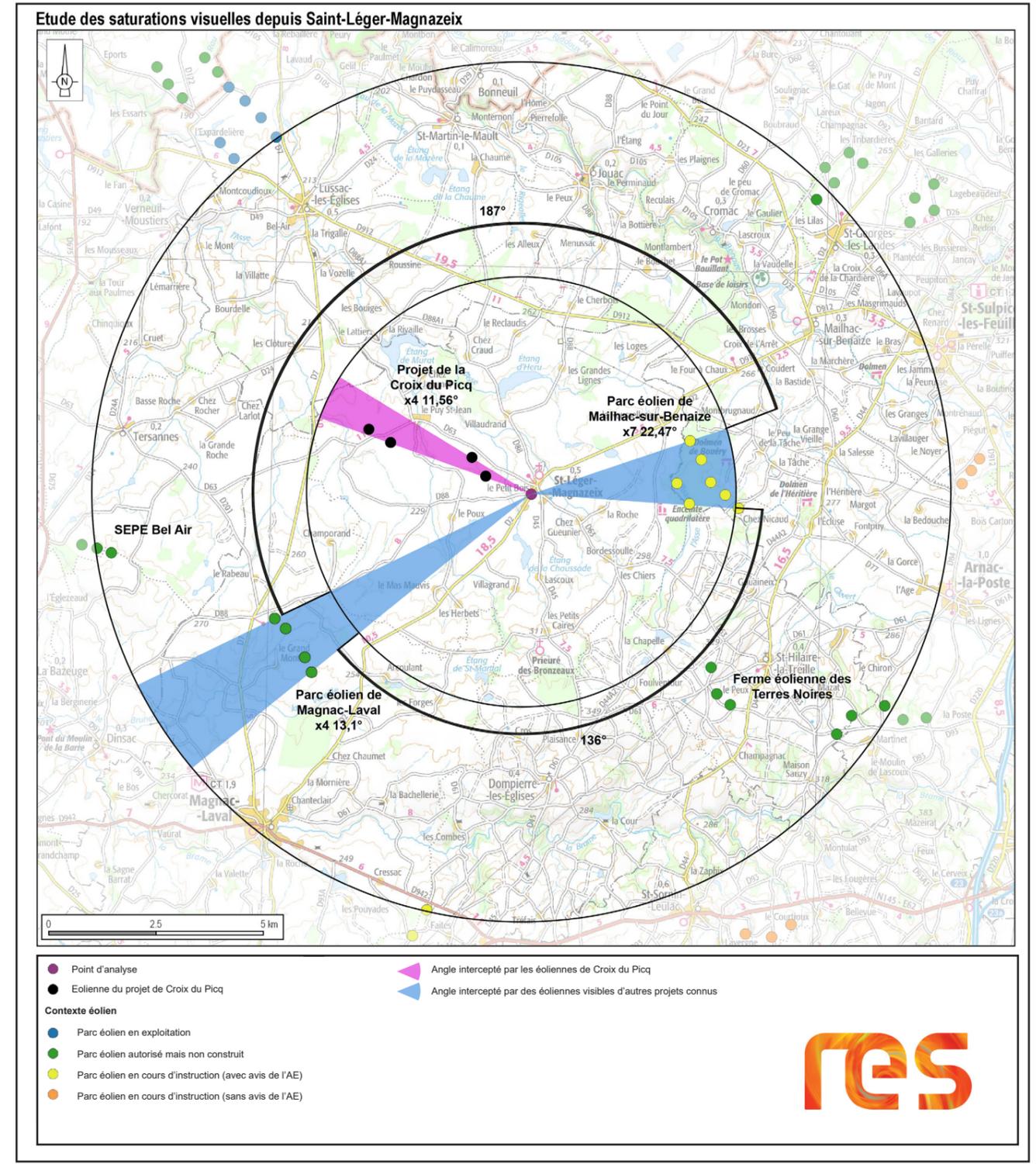
De ce point de vue, c'est le parc de Mailhac-sur-Benaize qui est principalement perceptible, de manière relativement discrète, en partie masqué par de la végétation et par les maisons alignées sur l'axe de la route. Le parc de Magnac-Laval est également perceptible, mais de manière encore plus discrète. Les angles de respiration sont importants, avec un maximum de 187° vers le nord.

Le projet de Croix du Picq s'intercale dans cet angle libre de 187°, portant le plus grand espace de respiration vers le sud avec 136°. Bien que proche, l'angle occupé par le projet de la Croix du Picq est réduit (moins de 12°) et ne fait pas varier les densités.

Depuis ce point d'analyse, on peut considérer que le projet de Croix du Picq a un impact très faible en termes de saturation visuelle.

EVALUATION DU RISQUE DE SATURATION VISUELLE ET D'ENCERCLEMENT Point d'analyse situé à Saint-Léger-Magnazeix - distance au projet : 1 144 m								
	Nombre d'éoliennes		Indice d'occupation des horizons		Indice de densité sur les horizons occupés			Indice de respiration - Plus grand angle sans éolienne
	Entre 0 et 5 km (B)	Entre 5 et 10 km (B')	Entre 0 et 5 km (A en degrés)	Entre 5 et 10 km (A' en degrés)	Entre 0 et 5 km (B/A)	Entre 5 et 10 km (B'/(A'))	Entre 0 et 10 km (B+B'/(A+A')) avec double compte	
Etat initial	7	4	22,47	13,1	0,31	0,31	0,31	187°
Contribution du projet	4	0	11,56	0	0,01	0	0,01	-51°
Etat avec le projet	11	4	34,03	13,1	0,32	0,31	0,32	136°

Tableau 22 : Calculs des indices de saturation visuelle depuis Saint-Léger-Magnazeix.



Carte 50 : Saturation visuelle depuis le bourg de Saint-Léger-Magnazeix.